

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 06 Juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 06 juin, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : PRIGENT Christian ; CHAPPE Fanny ; JOBIC Cyril.



DELBU2023-06-052

Innovation et grands projets - Acquisitions foncières - SAFER

Par une convention de mandat passée en 2006 (renouvelée en 2015), la Communauté de communes de Paimpol-Goëlo avait confié à la SAFER le soin de négocier des acquisitions foncières devant permettre la réalisation de la zone d'activités de Kermin et de la zone ostréicole de Boulgueff sur Paimpol et Plouézec.

Suite aux négociations engagées par la SAFER avec un certain nombre de propriétaires, la Communauté de communes de Paimpol-Goëlo avait validé par délibération en date du 20 décembre 2011, l'acquisition d'une première partie des parcelles listées dans la convention de mandat, à savoir les parcelles ZK 84, 85 et 125 représentant une superficie de 7,65 Ha pour un prix de 143 823 euros.

Depuis, la SAFER a poursuivi sa prise de contact avec les propriétaires des terrains. Elle propose désormais que nous procédions à l'acquisition des autres parcelles mentionnées dans la convention de mandat précitée et de trois parcelles supplémentaires qu'elle a pu acquérir.

Bien qu'aujourd'hui certains des projets ayant motivé ces démarches de maîtrise foncières ne soient plus d'actualité, l'acquisition de l'ensemble de ces parcelles permettra à l'Agglomération de se constituer une réserve foncière. Cette dernière devient, d'autant plus essentielle dans le contexte actuel de raréfaction de la ressource foncière.

Les terrains dont il s'agirait de valider l'acquisition sont les suivants :

DESIGNATION : COMMUNE DE KERFOT

Terrains représentant une surface totale de 24 995 m², et correspondant aux parcelles suivantes :

Section cadastrale	Numéro	Adresse	superficie
A	157	LOGUEL AR BAIL	24 a 10 ca
A	221	LANNEC COCHERIN	44 a 10 ca
A	229	MEZ VRAN	92 a 20 ca
A	222	PARC ER COCHERIN	36 a 90 ca
A	184	PARC PEN AN CRECH	52 a 65 ca

DESIGNATION : COMMUNE DE PAIMPOL

Terrains représentant une surface totale de 8 353 m², correspondant aux parcelles suivantes :

Section cadastrale	Numéro	Adresse	superficie
ZH	0043	KERGUESTEL	39 a 43 ca
ZH	0040	KERGUESTEL	44 a 10 ca

L'Agglomération ayant réalisé un préfinancement de l'ensemble des parcelles (celles dont l'acquisition avait déjà été actée et celles désignées ci-avant) à hauteur de 205 433,44 euros, le reste à payer pour les acquisitions foncières s'élèvera à 24 500,73 euros (*frais d'intervention de la SAFER inclus*).

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De se prononcer favorablement sur l'acquisition des terrains ci-dessus pour un montant d'acquisition résiduel de 24 500,73 euros ;
- De donner tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer toutes pièces qui s'y rapportent ainsi que plus généralement pour faire le nécessaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

